

## Italie: les "maires-shérifs" multiplient les interdits frisant le ridicule

ROME (AFP) - Interdiction de mendier couché, de s'asseoir à plus de trois sur un banc public ou encore de manger dans la rue: les maires italiens rivalisent d'imagination et frisent souvent le ridicule depuis le récent décret qui a accru leur pouvoir en matière de sécurité.



Le maire italien de l'Intérieur Roberto Maroni, le 24 juillet 2008 à Bruxelles (© AFP/Archives - Dominique Faget)

Le décret signé le 5 août par le ministre de l'Intérieur Roberto Maroni - qui a conduit la presse italienne à parler de "maires-shérifs" - s'inscrit dans un ensemble de mesures décidé par le gouvernement de droite de Silvio Berlusconi qui joue à fond la carte sécuritaire.

Mercredi, la commune de San Remo (nord-ouest) a pris un arrêté interdisant de mendier assis ou couché dans les lieux publics en compagnie d'animaux ou d'enfants mineurs.

Un second arrêté interdit d'entrer en contact et de demander des informations aux personnes qui "exercent l'activité de prostituées dans la rue" ou "dont l'attitude, l'habillement ou le comportement manifestent l'intention de se livrer à des prestations sexuelles".

Toujours mercredi, la municipalité de Qualiano près de Naples (sud) a décidé de bannir à partir du 29 août la vente d'alcool dès 22H les vendredis, samedis et dimanches, et d'interdire pour l'ensemble des jours de la semaine "de se promener sur le territoire de la commune ou de stationner dans des lieux publics en consommant de l'alcool".

Ces deux dernières semaines, les arrêtés les plus saugrenus se sont multipliés: à Voghera dans le nord, pour soit-disant lutter contre le trafic de drogue et le tapage nocturne, plus possible à partir de 23H locales de s'asseoir à plus de trois sur un banc public.

La ville de Florence (centre) a décidé pour sa part de tolérer la mendicité en position assise ou debout mais l'a interdite, sous peine d'amende, en position allongée ou en compagnie d'un chien.

Florence, qui est une municipalité de gauche, a aussi interdit d'étendre son linge dans la rue ou de laver les vitrines en-dehors de certains horaires. Elle a aussi prévu des amendes frappant les prostituées qui exercent leur métier "près des maisons avec des comportements et des vêtements ne correspondant pas aux normes de la décence publique".

Se promener à Gênes (nord) avec une bouteille de vin ou une canette de bière à la main est désormais passible d'une amende de 25 à 500 euros.

La ville de Vérone (nord), dirigée par le parti anti-immigrés de la Ligue du nord, prévoit la même amende pour ceux qui salissent les murs et les monuments, et une amende de 100 euros pour qui se livrent à la mendicité, tandis que Vicenza (nord) punit de 500 euros les clients des prostituées.

Avant même le décret de Roberto Maroni, le maire de Rome Gianni Alemanno (droite) avait prohibé les pique-niques sur les marches, les places ou près des monuments du centre historique de la capitale.

Outre les pique-niques, le premier citoyen de Venise, philosophe et personnalité de gauche, Massimo Cacciari, avait lui décidé d'interdire de lancer du pain aux pigeons.

Côté cigarette, Naples et Vérone, devant le décret gouvernemental, ont également banni le tabac dans les jardins publics.

Championne toute catégorie des interdictions, l'île des VIP, Capri, où depuis 1960 il est interdit de marcher avec des sabots en bois ou d'écouter la radio dans un lieu public (depuis 1963).

Le vélo y est banni depuis 1977, et depuis 1999, durant le mois d'août, l'emploi des marteaux piqueurs, perceuses et scies électriques.